

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

<b>Collectif</b>	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
<b>familles</b>	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
<b>disparu(e)s</b>	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
<b>Algérie</b>	المفقودون DISPARUS

**REVUE DE PRESSE**

**Septembre 2015**

## Table des matières

HuffPost Algérie, 3 Septembre, "Les disparitions forcées sont toujours pratiquées en Algérie", selon la porte-parole des familles de disparus, Nacera Dutour .....	3
El Watan-weekend, 18 Septembre, Réconciliation nationale : Ces propositions qui font polémique .....	5
El Watan, 20 Septembre, Affaire Rachid Mesli : L'Algérie obtiendra difficilement l'extradition .....	8
HuffPost Algérie, 26 Septembre, 3104 cas de disparitions forcées non élucidés selon l'ONU, "décu" par l'attitude de l'Algérie face à la question.....	10
El Khabar, 25 Septembre, "أكثر من 3 آلاف مفقود بالجزائر قضيتهم غامضة" .....	12
El Watan, 28 Septembre, 10e anniversaire de la charte pour la paix et la réconciliation nationale : Expiration du délai d'application et des questions en suspens... ..	14
El Hourria, 28 Septembre, عائلات المختطفين تتمسك بمعرفة مصير أبنائها .....	16
TSA, 28 Septembre, SOS Disparus accuse les chefs de l'armée et du DRS, dénonce l'impunité .....	18
RFI, 29 Septembre, Algérie: dix ans après la charte, où en est la réconciliation? .....	19
El Khabar, 29 Septembre, المصالحة لم تتحقق وميثاقها فرض على الجزائريين .....	21
La Nation, 29 Septembre, Conférence de presse de "SOS Disparus" : "Nous vivons avec des points d'interrogations" .....	22
El Hourria, 29 Septembre, ملف المختطفين قسرا لم يغلق .....	24
El Watan, 29 Septembre, SOS Disparus : «Les disparitions ont été perpétrées par des agents de l'Etat» .....	26
Reporters.dz, 29 Septembre, SOS-Disparus rappelle son opposition et publie un rapport.....	28
Le Temps d'Algérie, 29 Septembre, «Le dossier n'est pas clos».....	29
TSA, 29 Septembre, Le rassemblement des familles de disparus réprimé à Alger .....	30
Algérie focus, 29 Septembre, Charte pour la paix et la réconciliation nationale/ Des rassemblements de familles de disparus réprimés à Alger .....	31
Impact24, 29 Septembre, Un rassemblement des familles des disparus empêché à Alger .....	32
El Watan, 30 Septembre, Leur sit-in devant l'APN empêché : Les familles de disparus malmenées par la police .....	34

El Watan, 30 Septembre, Anciens Patriotes accusés d'actes de torture en France : Vers un non-lieu pour les frères Mohamed .....	41
Liberté, 30 Septembre, Une enquête initiée par Amnesty International Algérie l'a révélé, 2/3 des associations ont disparu depuis 2011 .....	43

## **HuffPost Algérie, 3 Septembre, "Les disparitions forcées sont toujours pratiquées en Algérie", selon la porte-parole des familles de disparus, Nacera Dutour**

Porte-parole du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), Nacera Dutour, "Invitée de la Rédaction" de Radio M du site d'information spécialisée Maghreb Emergent, a déploré l'attitude de déni des autorités algériennes vis-à-vis des disparitions forcées, affirmant par la même occasion que ce crime contre l'humanité est toujours pratiqué en Algérie.

Invitée à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, célébrée par le CFDA ce dimanche 30 août à Alger à travers des rassemblements, Nacera Dutour a appelé, au nom des familles algériennes de disparus, à la vérité "avec un grand V", mais "surtout à la justice".

La porte-parole de ce Collectif, qui dit espérer "apporter des réponses aux questions que se posent les familles de disparus", a déploré l'attitude de déni adoptée par les autorités algériennes.

Ces dernières n'ont jamais "donné suite aux plaintes des proches de victimes", en ignorant leurs requêtes ou en rendant des ordonnances de non-lieux, selon l'invitée de Radio M, web-radio de Maghreb Emergent.

Les plaintes comportaient pourtant "des noms", impliquant "des agents d'état". "Mais nous avons toujours reçu des non-lieux", déplore-t-elle.

Pis, elle a affirmé avoir reçu des intimidations, voire des menaces de mort, incitant le Collectif à abandonner son mouvement, notamment au lendemain de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui "a failli briser" les familles de disparus, explique-t-elle.

Selon Nacera Dutour, sur les 8.023 dossiers de disparus évoqués officiellement par l'Algérie auprès de l'ONU, "sans pour autant dire qu'il s'agit de disparitions forcées", 6.146 cas sont du fait des agents de l'état, a-t-elle affirmé, citant le Président de la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, Farouk Ksentini.

Elle a rajouté que plus de 3.000 dossiers sont en cours de traitement au groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU.

Un crime toujours pratiqué en Algérie

A propos du procès des frères Mohamed, anciens membres des GLD (Groupes de légitime défense – patriotes) à Relizane, dont l'affaire a été renvoyée devant la cour d'assises du Gard du sud de la France pour "terrorisme et barbarie", Nacera Dutour a estimé que ce jugement est une "satisfaction". "C'est la justice qui suit son court".

La porte-parole du CFDA espère toutefois que "notre [collectif des familles disparus, ndlr] détermination nous amènera un jour à ce que des responsables soient jugés dans notre pays, et que la justice algérienne soit indépendante pour pouvoir juger ces auteurs de ces crimes".

Des disparitions forcées toujours pratiquées en Algérie, "du fait du corps de l'état", indique-t-elle. "Hier, j'ai reçu un père, très âgé, de disparus, qui habite à Khemis El Khechna, venu déclarer la disparition de son fils en février 2015, arrêté dans son village avec plusieurs personnes".

"Deux sont emprisonnés à El Harrach, un libéré et tout le reste du groupe disparus. Nous avons alerté les autorités algériennes pour saisir le procureur et le groupe de travail de l'ONU pour une procédure urgente".

Un cas semblable à plusieurs autres, explique-t-elle. "J'ai remarqué que généralement, lors des arrestations en groupe, une des victimes est libérée, tandis que les autres restaient emprisonnées ou disparues".

Quant à la célébration de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) entend "monter au monde entier que les disparitions forcées, ces pratiques qui sèment la terreur, ont existé, et existent toujours en Algérie".

## **El Watan-weekend, 18 septembre, Réconciliation nationale : Ces propositions qui font polémique**

Le projet de l'avocat Merouane Azzi, par lequel il appelle à la «reconnaissance» et l'«indemnisation» des catégories «non citées» dans la charte pour la paix et la réconciliation nationale, n'a pas pu convaincre les concernés. Alors qu'il s'apprête à le soumettre au président de la République, les victimes, elles, doutent déjà de la crédibilité du projet.

Le projet de loi complémentaire initié par l'avocat Merouane Azzi concernant l'«indemnisation» et la «reconnaissance» de certaines catégories qui n'ont pas été citées dans la charte pour la paix et la réconciliation nationale a suscité des réactions. Les familles des disparus et les détenus du Sud «demandent à connaître» le statut actuel de Me Azzi, tandis que les victimes du terrorisme et les groupes paramilitaires qui ont lutté contre le terrorisme «refusent catégoriquement» les solutions proposées.

Interrogé sur le contenu du projet, Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme, nuance : «L'initiative en elle-même est louable. Car quand quelqu'un subit des dommages, l'Etat doit forcément les réparer. Le Président peut prendre des dispositions complémentaires à la charte, mais est-ce le rôle des uns et des autres de faire ce genre travail ?

Ça, je ne le sais pas !» Désormais, ce projet qui sera présenté dans 10 jours au président de la République, dans le cadre de la célébration de la 10e année de la réconciliation nationale, par la commission nationale de suivi et d'application de la charte, ne peut pas plaire à tout le monde. «Selon l'article 47 de la charte, le président de la République peut prendre de nouvelles dispositions pour améliorer l'application de ce texte. J'estime alors qu'il y a encore des victimes qu'il faut prendre en charge», assure Me Azzi. A commencer par les prisonniers acquittés. Ils ont été emprisonnés des mois ou des années, puis acquittés par la justice. Aujourd'hui, ces ex-détenus demandent des dédommagements.

Puis viennent les condamnés par les tribunaux spéciaux et militaires dans les années 1992 à 1995. «Nous avons demandé à ce qu'ils soient libérés pour des raisons humanitaires», écrit Me Azzi dans son rapport. «Aujourd'hui, ils sont vieux, malades. Certains sont même dépressifs et mentalement déséquilibrés», dit-il encore. Ils sont condamnés à perpétuité ou à la peine capitale, car ils étaient considérés comme membres de l'ex-FIS et accusés d'actes de terrorisme. Selon le même rapport, l'élargissement des dispositifs pourrait toucher aussi les détenus du Sud. Abdelaziz Nesreddine, porte-parole des détenus des camps du Sud, «salue» l'initiative mais souhaite connaître le statut réel de l'avocat.

### **Patriotes**

«Je remercie l'avocat d'avoir pensé à nous. Mais, j'aimerais vraiment savoir s'il a été réellement chargé pour cette mission ou

non ? Surtout après les déclarations d'Ahmed Ouyahia qui a affirmé qu'il n'y aura pas de changement dans la charte pour la paix et la réconciliation nationale. Toutefois, je souhaite

que ça marche, car nous ne revendiquons que la réparation matérielle et morale des détenus.» Les gardes communaux sont également cités dans les propositions de Me Azzi.

Alors que le gouvernement affirme que leurs doléances sont «prises en charge», les gardes communaux, eux, continuent à manifester leur mécontentement dans la rue. Il reste, selon Me Azzi, une minorité qui est aussi à prendre en charge par l'Etat. Idem pour les Patriotes. Le rapport demande des dédommagements et des indemnités pour les années de travail de ces groupes paramilitaires dans le cadre de la lutte antiterroriste.

### **Antiterroriste**

Pour les gardes communaux, le projet de Me Azzi reste un acte «isolé», affirme Lahlou Aliouat, porte-parole du Mouvement des gardes communaux libres. «Cet avocat n'a aucune crédibilité. Qui l'a mandaté pour faire ce travail ? Si c'est en son nom, je lui rappelle que sa mission de suivi de la charte est terminée. Il veut nous conduire dans un faux débat.

Qu'il dénonce ce que fait Mezrag. Nous ne l'avons jamais entendu s'exprimer sur ce sujet.» Quant au leader du mouvement des Patriotes, Ali Bouguetaya, il refuse qu'on mette sur un même pied d'égalité les islamistes et les victimes du terrorisme, les Patriotes et les gardes communaux. «Pourquoi nous compare-t-il aux islamistes ? Nous refusons d'être mis sur la même balance que Madani Mezrag. Les terroristes ont bénéficié des dispositifs de la charte. Ils doivent remercier Dieu pour ça, s'emporte Bouguetaya. Je pense que c'est un manque de respect envers une catégorie, comme la nôtre, qui a participé à la lutte antiterroriste.

Nous ne cherchons ni l'argent ni la constitution d'un parti. Nous revendiquons la régularisation de notre situation sociale et appelons au rassemblement des catégories qui ont lutté contre ces barbares.» Les industriels ruinés par les actes terroristes sont aussi concernés par ce projet. Ils réclament, depuis vingt ans, une aide financière de l'Etat pour pouvoir enfin reprendre leurs activités. Mais aucune réponse ne leur a été donnée jusqu'à aujourd'hui. Fatima Halaïmia, de la catégorie des industriels ruinés par le terrorisme, salue l'initiative : «Nous avons sollicité son aide à maintes reprises.

Je pense qu'il est dans le bon sens. J'espère que le projet atteindra ses objectifs.» Même situation pour plusieurs victimes de la tragédie nationale, dont les familles n'arrivent pas à obtenir le procès-verbal. Leurs noms ne figurent pas en effet sur les listes des différents services de sécurité, c'est-à-dire ni sur la liste des disparus ni sur celle des terroristes tués ou morts. La situation n'est pas encore réglée et leurs familles demandent des solutions ; la question a été soulevée à la Présidence pour un règlement définitif.

### **Victimes**

La porte-parole du Collectif des familles de disparus en Algérie, Nassera Dutour, met en doute la crédibilité du projet. «Si Me Azzi soutient la vérité et la justice sur les disparitions forcées, tant mieux ; mais qui l'a responsabilisé ? Nous ignorons si c'est lui qui a pris l'initiative ou le projet lui a été dicté. Je suis surprise, car je sais qu'il n'a aucun pouvoir»,

assure-t-elle. Le rapport défend aussi le droit des militaires rappelés pendant les années de terrorisme.

A leur demande, la commission a exigé des dédommagements des années travaillées, soit de 1995 à 1997, surtout que plusieurs rappelés souffrent aujourd'hui de handicap et revendiquent un statut particulier. Autre catégorie qui devrait aussi bénéficier de la charte, selon le rapport, les militaires blessés pendant la lutte antiterroriste. Ce dossier est actuellement, selon Me Azzi, au niveau du ministère de la Défense nationale.

Le rapport demande aussi un statut particulier pour les victimes du terrorisme qui leur permettra de recevoir l'indemnité financière et l'allocation avec une prise en charge morale des victimes. «Je pense que cette catégorie sera incluse dans la prochaine révision constitutionnelle, dans la mesure où on parle des victimes du devoir national qui doivent être l'une des constantes de la nation», suggère l'avocat. Les victimes du terrorisme «rejettent» le projet en question et «appellent» au rassemblement des forces qui ont lutté contre le terrorisme. Selon Mohamed Boumaali, porte-parole des victimes, seule cette force peut lutter pour la reconnaissance et contre l'oubli «Nous revendiquons un statut et non des indemnités».

Nous voulons un statut qui protégera les victimes et toutes les catégories qui ont lutté contre le terrorisme islamiste. Me Azzi, ainsi que l'Etat et tous ceux qui ont participé à l'élaboration et l'application de la charte veulent nous faire taire aujourd'hui en nous proposant de l'argent. Nous sommes livrés à nous-mêmes. Nous ne voulons pas de son projet, car nous continuerons à nous indigner jusqu'à la reconnaissance de nos droits», insiste Mohamed.

Par ailleurs, d'autres dossiers soulevés à la Présidence dans le rapport de 2011 commencent à être réglés, dont celui des enfants nés dans les maquis. Faute de textes juridiques, plusieurs dossiers sont restés en suspens. En Algérie, 500 cas de naissances au maquis ont été enregistrés. La commission de suivi de la charte pour la paix et la réconciliation nationale n'a reçu que 100 dossiers dont 27 ont été régularisés, selon Me Azzi. «Si les autres cas n'ont pas été pris en charge, c'est parce qu'ils n'ont pas rempli les conditions. Nous sommes en train de leur chercher la solution adéquate», explique-t-il.

Le rapport de Me Azzi demande aussi la création d'un département qui englobera toutes les institutions concernées par la tragédie nationale. Au total, le rapport contient quatre chapitres où il fait le bilan de l'application de la charte pour la paix et la réconciliation nationale pour faire enfin des propositions d'élargissement. Douze points ont été ainsi soulevés. Des données chiffrées ont été établies et Me Azzi ne les rendra publiques qu'après la remise du rapport au président Bouteflika.

**Nassima Oulebsir**

## **El Watan, 20 Septembre, Affaire Rachid Mesli : L'Algérie obtiendra difficilement l'extradition**

Celui que la justice algérienne considère comme un «fugitif condamné pour terrorisme» est vu de l'autre côté de la Méditerranée comme «un courageux militant pour les droits de l'homme persécuté par les autorités d'un pays non démocratique». C'est pourquoi maître Mesli, défendu par Amnesty International, ne devrait pas craindre, semble-t-il, le risque d'une extradition vers Alger.

Les autorités italiennes qui avaient procédé à l'arrestation de l'avocat, connu pour ses activités de militant des droits de l'homme et de dénonciateur des violations des libertés dans le Monde arabe — en Algérie, on lui colle surtout l'étiquette d'avoir défendu les dirigeants historiques du parti dissous Fis — sur la base d'un mandat d'arrêt algérien, ont, à l'évidence, revu leur position dans cette affaire. Le recherché a été libéré et a pu quitter la péninsule puisqu'aucune mesure restrictive de sa liberté ne pèse plus sur lui.

Rappelons que le 15 septembre, la cour d'appel de Turin a révoqué la mesure de résidence obligatoire imposée à Mesli, après sa libération le 22 août dernier du pénitencier de Brissogne (Aoste), où il avait été incarcéré trois jours auparavant. L'homme avait été interpellé par la police italienne au passage frontalier du Grand-Saint-Bernard, alors qu'il voulait entrer en Italie en compagnie de ses proches pour y passer des vacances. Mais la dernière décision de la justice italienne lui a permis de quitter la péninsule pour retourner en Suisse où il vit avec sa famille depuis 15 ans, après y avoir obtenu le statut de réfugié politique en 2000.

Maître Mesli, 68 ans, a connu les prisons algériennes où il y a passé plus de trois ans (entre 1996 et 1999, à Tizi Ouzou). C'est une personnalité très respectée dans les milieux des Ong européennes et américaines, puisque l'organisation dont il est cofondateur et directeur juridique, Al Karama («dignité» en arabe), a gagné en crédibilité et en audience depuis sa fondation en 2004. Certaines monarchies du Golfe l'ont même classée comme «organisation terroriste» ce qui, aux yeux des observateurs démocrates, reste le meilleur gage de son indépendance des régimes arabes.

Ce groupe de militants des droits de l'homme a étendu son réseau dans les capitales européennes, devenant un interlocuteur sérieux dans le domaine de la défense des persécutés politiques dans les pays arabes (Maghreb, Machrek et pays du Golfe). L'avocat algérien Mesli s'est distingué par son militantisme constant et cohérent, jusqu'à être invité à prononcer un discours devant le Haut-Commissariat des droits de l'homme de l'Onu.

Car ici, le fait d'avoir défendu des islamistes, même ceux qui ont eu des liens avec des organisations terroristes, n'en fait pas pour autant «un islamiste dangereux et complice des terroristes» ; le droit à être défendu par un avocat, étant l'un des principes sur lesquels se base la justice équitable. C'est pourquoi les responsables d'Amnesty International ont insisté auprès des autorités italiennes sur un aspect qui, selon eux, représente «un acharnement du pouvoir algérien contre un militant authentique» qui active pour dénoncer la torture, les disparitions forcées et les détentions arbitraires dans le Monde arabe.

Les directeurs des bureaux d'Amnesty en Suisse et en Italie ont invité publiquement le ministre de la Justice italien, Andrea Orlando, à ne pas donner suite à une éventuelle demande d'extradition présentée par l'Algérie. Selon eux, la condamnation, en 2002, à 20 ans de prison par contumace de Mesli, ne repose sur aucun procès équitable et les accusations ont été formulées uniquement sur la base des aveux arrachés à deux détenus.

Durant l'audience du 22 août dernier, maître Mesli a été son propre défenseur devant la cour d'appel de Turin ; il a affirmé : «Si je retourne en Algérie, je risque la torture comme cela m'est déjà arrivé par le passé. L'Algérie n'est pas un pays démocratique et ne respecte pas les droits de l'homme.» Et d'ajouter qu'il a « une confiance totale dans les autorités italiennes». La justice turinoise se prononcera dans quelques semaines sur la demande d'extradition algérienne, laquelle n'est pas encore parvenue d'Alger, sans doute au grand soulagement des juges italiens.

**Nacéra Benali**

## **HuffPost Algérie, 26 Septembre, 3104 cas de disparitions forcées non élucidés selon l'ONU, "déçu" par l'attitude de l'Algérie face à la question**

Plus de 3.100 cas de disparitions forcées survenues entre 1980 et 2015 restent non élucidés en Algérie, selon le nouveau rapport du "Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires", qui a déploré dans son document le refus des autorités algériennes de lui accorder le droit de visite dans le pays. Cette instance s'est dite "déçue" des tergiversations de l'Algérie face à la question des disparus.

Le "Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires" rend compte des activités et des cas examinés du 17 mai 2014 au 15 mai 2015 en Algérie. Et le résultat est loin de ravir les militants des droits de l'Homme, seulement un seul cas ayant été élucidé.

Au lancement de cette enquête, le document, soumis à la 30e session du Conseil des droits de l'Homme qui se tient du 14 septembre au 2 octobre 2015 à Genève, note 3.047 cas de disparitions forcées non réglés. Cependant, les résultats établis à la fin de la période susnommée montrent une hausse de ces cas de disparitions, atteignant 3104 cas, dont 20 femmes.

Selon les chiffres de ce rapport, sur les 3.132 cas de disparitions forcées communiqués au Conseil des droits de l'Homme, 3.104 restent non expliqués depuis 1980. Le Groupe de travail précise que les cas élucidés représentent 11 remises en liberté, 10 détentions et 8 décès. Le gouvernement algérien a, selon la même source, clarifié 9 cas, tandis que les 20 autres affaires ont été élucidées par différentes sources.

### **"Déçu" des tergiversations de l'Algérie**

Durant son enquête du 17 mai 2014 au 15 mai 2015, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires affirme n'avoir élucidé qu'un seul cas.

A travers son compte rendu, le GTDFI dit regretter "que sa visite en Algérie ne se soit pas concrétisée, bien qu'il ait été invité à s'y rendre pendant le deuxième semestre de 2014".

"Le Groupe de travail est profondément déçu par le fait que, malgré la communication officielle reçue en février 2014, dans laquelle le Gouvernement algérien l'invitait à se rendre dans le pays au deuxième semestre de 2014, celui-ci n'a pas accepté les différentes dates qui lui ont été proposées", fait remarquer le rapport.

"Le Groupe de travail espère qu'il sera bientôt autorisé à effectuer une visite dans le pays", a rajouté le GTDFI.

Ces plus de 3.000 affaires en cours de traitement par le Groupe de travail font partie des 8.023 dossiers de disparitions forcées évoqués officiellement par l'Algérie auprès de l'ONU. 6.146 cas sont du fait des agents de l'état, selon, en outre, Nacera Dutour, Porte-parole du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA).

## **"Des fins politiques"**

Lors d'une conférence de presse animée au Forum du quotidien national DK New, Me Azzi, président de la Cellule d'assistance judiciaire pour l'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée le 15 août 2005, a annoncé la remise prochaine au Président de la république "un rapport final et global" contenant "un nombre de suggestions pour consolider les acquis" de cette Charte.

Me Azzi a expliqué lors de cette conférence, animée conjointement avec le président de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme (CNCPPDH), Farouk Ksenini, que le rapport comprend plusieurs thèmes relatifs notamment à la Charte, y compris "les démarches et les dispositions relatives à l'indemnisation des disparus".

Le président de la Cellule d'assistance judiciaire pour l'application de la Charte a dit refuser de se focaliser sur le dossier des disparus, "utilisé à des fins politiques par certaines parties en Algérie et à l'étranger, alors que ces mêmes parties avaient omis d'évoquer les dossiers des femmes violées et des enfants nés au maquis", a-t-il dit.

"Nous ne faisons pas de distinction entre les dossiers de la tragédie nationale que nous devons régler dans leur globalité", a-t-il ajouté, précisant que « plus de 7.100 familles de disparus bénéficient d'indemnisation dans le cadre des dispositions de la Charte".

## "أكثر من 3 آلاف مفقود بالجزائر قضيتهم غامضة" El Khabar, 25 Septembre,

المجلس الدولي لحقوق الإنسان يكشف

"أكثر من 3 آلاف مفقود بالجزائر قضيتهم غامضة"

الجزائر: خالد بودية / 26 سبتمبر 2015



كشف تقرير للمجلس الدولي لحقوق الإنسان التابع للأمم المتحدة حول الاختفاءات القسرية في الجزائر، عن وجود 3104 قضية اختفاء مازال غامضة وترفض الحكومة الحديث عنها. وأعاب المجلس الدولي على السلطات رفضها السماح للفريق الأممي العامل على الاختفاءات القسرية زيارة الجزائر خلال السنة الماضية.

يبرز التقرير المنشور على الموقع الإلكتروني للمجلس الدولي لحقوق الإنسان الذي مقره جنيف، تفاصيل جديدة بشأن قضية الاختفاءات القسرية في الجزائر، فقد عرض هذا التقرير خلال الدورة الـ30 لدورة المجلس منذ أيام قليلة. وأهم ما ورد فيه إشارته إلى وجود 3014 قضية غامضة عن أشخاص اختفوا قسرا، خلال الفترة الممتدة من 1980 إلى 2015 .

وبوضح التقرير أن "هذه الأرقام تشير أيضا إلى وجود 20 امرأة وسط المفقودين، وحسب التحقيقات أكتشف أيضا 11 شخصا يقعون في السجون وقد أطلق سراحهم، فيما توفي من إجمالي المفقودين 8 أشخاص". ورغم هذا العمل الذي قدمه الفريق الأممي العامل على التقرير، إلا أنه عبّر عن خيبة أمله من السلطات الجزائرية التي "لم تقبل التواريخ المختلفة لزيارة الفريق".

وتابع التقرير في هذه النقطة: "على الرغم من الخطاب الرسمي الجزائري الذي تلقاه الفريق الأممي في فيفري 2014، بشأن السماح لأعضائه بزيارة الجزائر بعد مارس من نفس السنة، إلا أن هذه الوعود لم تلتزم بها السلطات، وعليه يأمل الفريق العامل قريبا أن يسمح له بالقيام بزيارة إلى البلاد."

وبناء على هذه المعطيات "السلبية"، قرر مجلس حقوق الإنسان في قراره رقم 21/27، أن يُعيّن لفترة ثلاث سنوات، مقررا خاصا معنيا بمسألة التأثير السلبي للتدابير القسرية الانفرادية في التمتع بحقوق الإنسان في الجزائر. وطلب المجلس أيضا، حسب نشرة إعلامية له، من المقرر الخاص أن يقدم سنويا تقريرا إلى مجلس حقوق الإنسان والجمعية العامة، فيما سينظر المجلس في تقرير المكلف بالولاية، إدريس الجزائري .

ويبقى ملف الاختفاء القسري شوكة في حلقة الحكومة، حيث يرى متابعون حقوقيون للملف أبرزهم المحامي مصطفى بوشاشي، أن سياسة المصالحة قد أعاقت ضحايا الاختفاءات القسرية، بخصوص حقهم في التمكن من الحقيقة العدالة وجبر عادل وكامل للضرر. ويعتقد أن الميثاق البديل من أجل الحقيقة والسلام والعدالة، المحرر من طرف تحالف جمعيات ضحايا سنوات التسعينات، الذي يقترح تدابير لصالح حل عادل ومنصف لكل ضحايا نزاع سنوات التسعينات.

في المقابل، تشير تقديرات للجمعية الجزائرية "أس.أو.أس مفقودون"، أن "7200 مفقود بفعل أعوان الدولة معترف بهم رسميا بالجزائر". وتفيد الجمعية بأنه "في الواقع، يحتمل أن العدد الحقيقي أكبر من ذلك، فحسب السلطات، تم حل وعلق ملفات الضحايا، دون حقيقة ولا عدالة، ببساطة لأنها تقترح على العائلات تعويضات مالية مقابل حكم وفاة." وتدافع الجمعية عن ضحايا الاختفاءات القسرية، من خلال تنبيهها المستمر للسلطات العمومية إلى أن المعاهدة الدولية من أجل حماية جميع الأشخاص ضد الاختفاءات القسرية، المُوقعة من طرف الجزائر في 2007، تكرر حق الضحايا وعائلاتهم في العدالة، معرفة الحقيقة وجبر عادل وتام للضرر. وهذه المعاهدة تقر في موضع آخر، بأن ممارسة عامة أو بصفة نظامية للاختفاءات القسرية تشكل جريمة ضد الإنسانية.

## **El Watan, 28 Septembre, 10e anniversaire de la charte pour la paix et la réconciliation nationale : Expiration du délai d'application et des questions en suspens...**

Septembre 2005-septembre 2015. C'est le 10e anniversaire de l'adoption de la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui sera célébré demain.

Soumise à un référendum et entrée en vigueur juste après, cette charte avait notamment fixé un délai d'une année à tous les terroristes encore dans les maquis pour déposer les armes et bénéficier d'une extinction des poursuites judiciaires et pénales. Le document a prévu aussi d'indemniser les victimes de la tragédie nationale, en l'occurrence les familles des victimes du terrorisme et des disparus, mais aussi celles des terroristes eux-mêmes.

La promulgation de cette loi a été suivie par de nombreux textes d'application, à partir du mois de février 2006 : décret présidentiel n°06-93 du 20 février 2006 relatif à l'indemnisation des victimes de la tragédie nationale, décret présidentiel n°06-94 du 28 février 2006 relatif à l'aide de l'Etat aux familles démunies éprouvées par l'implication d'un de leurs proches dans le terrorisme, et décret présidentiel n°06-124 du 27 mars 2006 fixant les modalités de réintégration ou d'indemnisation des personnes ayant fait l'objet de mesures administratives de licenciement pour des faits liés à la tragédie nationale. Ces textes sont censés résoudre toutes les questions relatives à la tragédie des années 1990. Mais ce n'est pas le cas.

Dix ans après son entrée en vigueur, ce texte, qui continue d'être contesté, suscite toujours la polémique. Celle-ci enfle, en particulier, quand il s'agit de la volonté des anciens de l'AIS de revenir sur la scène politique et lorsqu'on évoque l'amnistie générale prônée aussi par des responsables de certains organismes proches du pouvoir. En effet, au mois d'août dernier, l'ex-chef terroriste Madani Mezrag a remis au-devant de la scène la question de l'accord entre les autorités et les membres de la branche armée du FIS dissous.

Le chef terroriste, dont les acolytes ont bénéficié des dispositions de cette charte, revendique «son droit» à exercer la politique et annonce même sa volonté de créer un parti politique. Sa sortie a nécessité une mise au point officielle. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, puis le chef de cabinet de la présidence de la République et secrétaire général du RND, Ahmed Ouyahia, sont intervenus, tour à tour, pour rappeler à Mezrag les dispositions de la charte qui l'empêche de revenir sur la scène politique.

### **Les familles des disparus toujours à la recherche de la vérité**

L'autre question qui confirme aussi que cette charte devient problématique est cette multiplication des annonces concernant une éventuelle «promotion de cette démarche pour permettre au chef de l'Etat de décréter une amnistie générale». Ces annonces ont été, surtout, l'œuvre de l'avocat Merouane Azzi, président de la cellule nationale de suivi et d'application de cette charte. Aujourd'hui, l'avocat estime que «la réconciliation nationale sera élargie à d'autres catégories», en invoquant l'article 47 de la loi qui permet au Président de prendre des mesures supplémentaires en vue de consolider la paix et la réconciliation. Cependant, cette

vieille annonce n'a jamais été confirmée officiellement. Ce qui maintient encore le flou autour de la mise en œuvre de cette mesure.

A ces problématiques s'ajoutent d'autres concernant l'affaire des disparitions forcées et la vérité sur ces cas. De nombreuses familles refusent toujours l'indemnisation et réclament la vérité sur le sort de leurs enfants pour pouvoir faire, enfin, leur deuil.

A l'occasion de ce 10e anniversaire, l'organisation SOS Disparus réitère son rejet de la décision du gouvernement et s'apprête à publier, dès aujourd'hui, un rapport intitulé : «Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité ?».

«Par ce rapport, SOS Disparus ouvre le débat sur la qualification des crimes dont ont été victimes les Algériens dans les années 1990. L'association rappelle qu'une paix et une réconciliation durable ne peuvent être garanties que par l'établissement de la vérité au cas par cas sur le sort de toutes les victimes et par l'établissement de la responsabilité pénale des auteurs des crimes», explique l'organisation dans un communiqué.

**Madjid Makedhi**

## 10 سنوات على استفتاء ميثاق السلم والمصالحة الوطنية

### عائلات المختطفين تتمسك بمعرفة مصير أبنائها



تمر، غداً، عشر سنوات على استفتاء السلم والمصالحة الوطنية الذي أقره رئيس الجمهورية عبد العزيز بوتفليقة في 29 سبتمبر 2005، في محاولة منه لإنهاء ما تبقى من حرب العشرية السوداء التي خلفت نحو 250 ألف قتيل و18 ألف مختطف، بمنح عفو عن معظم أعمال العنف التي ارتكبت أثناءها. وقد حصل الميثاق على موافقة 97 في المائة، وأصبح قانوناً في 28 فيفري 2006.

بهذه المناسبة، تعتزم التتسيقية الوطنية لعائلات المختطفين تنظيم وقفة احتجاجية، يوم غد الثلاثاء، 29 بساحة البريد المركزي، لتعبر عن رفضها لما تضمنه ميثاق السلم والمصالحة، هذا الأخير الذي تسميه التتسيقية "ميثاق العار"، لأنه غيَّب -حسبها- حقها في معرفة مصير آلاف المختطفين، في حين أنه "منح حصانة للمجرمين الذين تورطوا في هذه الجريمة الممنهجة". وتحت شعار "لا للإفلات من العقاب"، قررت عائلات المختطفين الخروج للشوارع مرة أخرى للمطالبة بالحقيقة والعدالة حول مصير فلذات أكبادهما .

ويتضمن "ميثاق السلم والمصالحة الوطنية" قضيتين أساسيتين الأولى، تتعلق بمنع المتورطين في الدماء التي سالت من تأسيس أحزاب أو الترشح للانتخابات، أي أنه يحظر عليهم ممارسة السياسة من جديد، لكن من دون ذكر أي شخص بالاسم، وبذلك فالعقوبة جماعية ضد كل أفراد "الجبهة الإسلامية للإنقاذ" المنحلة.

أما القضية الثانية فتخص "تدابير عملية"، أبرزها "إبطال المتابعات القضائية في حق الأفراد، الذين سلموا أنفسهم للسلطات، وإبطال المتابعات القضائية في حق جميع الأفراد الذين يكفون عن نشاطهم المسلح ويسلمون ما لديهم من سلاح". إلا أن إبطال هذه المتابعات لا ينطبق على الأفراد الذين كانت لهم يد في المجازر الجماعية، أو انتهاك الحرمات أو استعمال المتفجرات في الاعتداءات على الأماكن العمومية.

وقد أعلن رئيس خلية المساعدة القضائية لتطبيق ميثاق السلم والمصالحة الوطنية مروان عزي، أول أمس السبت، أن التقرير النهائي والشامل عن نشاطات الخلية سيكون بين يدي رئيس الجمهورية، خلال هذا الأسبوع، وهو التقرير الذي

يشمل عدة مواضيع تخص محتوى ميثاق السلم والمصالحة الوطنية وتطبيقه في الميدان ونشاطات الخلية، فيما يتعلق بتطبيق بنوده والترتيبات والتدابير المتعلقة بتعويض المفقودين وأسر الإرهابيين الذين هلكوا في إطار مكافحة الإرهاب.

كما تضمن التقرير لمحة عن نشاطات الأزمة على الصعيد الوطني وبالخارج، لاسيما لقاءاتها بالسفراء المعتمدين في الجزائر والمنظمات الدولية والخبراء الأجانب.

أما رئيس اللجنة الوطنية الاستشارية لحماية وترقية حقوق الإنسان فاروق قسنطيني فأكد أن ميثاق السلم والمصالحة الوطنية "لا رجعة فيه" وأنه "يتعين تطبيق كل أحكامه". مضيفا أن "الميثاق لم يقصي أي أحد وذلك ما يفسر انضمام المجتمع الجزائري برمته لهذا النص الذي كرس السلم والوئام في البلد."

**أمال بابا**

## **TSA, 28 Septembre, SOS Disparus accuse les chefs de l'armée et du DRS, dénonce l'impunité**

Par Hadjer Guenanfa

SOS Disparus persiste et signe : les disparitions forcées entrent dans le cadre d'une politique menée par les chefs de l'armée et du DRS parallèlement à la lutte antiterroriste.

« L'analyse des informations laisse apparaître une flagrante similitude dans les circonstances des disparitions d'un bout à l'autre de l'Algérie. Il est dès lors difficile de croire que des disparitions aussi nombreuses (...) aient été perpétrées du fait isolé de ces agents, de manière non organisée et coordonnée », assure l'association dans son dernier rapport publié ce lundi 28 septembre, à la veille du 10e anniversaire de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Dans cette lutte « anti-subversive », des « techniques de guerre illégale et secrète telles que la torture, les exécutions extrajudiciaires ou les disparitions forcées » ont été utilisées, selon la même source.

### **Amalgames entre disparus et terroristes**

« On se bat pendant des années et les autorités ont répondu par des textes d'impunité. On pense qu'il y a encore des vivants parmi nos enfants disparus et d'autres qui sont morts sous la torture », affirme Nassira Dutour, porte-parole de l'association, lors d'une conférence de presse tenue à Alger.

SOS disparus a constitué 5 000 dossiers individuels en se basant sur les déclarations des familles et des témoins. « Aucune liste officielle des disparus n'a jamais été publiée et aucune enquête n'a jamais été menée sur leur sort », avance l'association dans le texte qui souligne que « les autorités algériennes ont toujours cultivé l'amalgame entre disparus et terroristes membres des groupes armés islamistes (...) SOS Disparus démontre que les 5 000 dossiers qu'il a constitués concernent les civils non armés ».

SOS disparus parle de 8 023 disparus. Les autorités évoquent 7 200 disparus du fait des agents de l'État. Les familles de 7 100 ont été indemnisées.

### **« L'État est coupable ! »**

L'association donne plusieurs exemples dont celui d'El Kennar Nouchfi dans la wilaya de Jijel qui compte 59 disparus. « Cette petite commune de moins de 15 000 habitants occupe le rang de la 9e commune d'Algérie où SOS Disparus recense le plus de disparus », note la même source.

### **Plusieurs membres des familles de disparus sont intervenus lors de la conférence de presse.**

« L'État est coupable ! Des mères ont même été violées dans les commissariats ! Au début, elles avaient honte de raconter », lâche une mère de disparus. « Il (le président de la République) nous a dit que nos enfants ne sont pas dans ses poches (...) Nos prières ont été entendues. On ne sait pas aujourd'hui s'il est mort ou vivant. », ajoute-t-elle.

## **RFI, 29 Septembre, Algérie: dix ans après la charte, où en est la réconciliation?**



AFP PHOTO / FAYEZ NURELDINE

Il y a dix ans ce mardi, l'Algérie adoptait une charte de paix et de réconciliation nationale. Après les violentes années 1990, le texte devait permettre aux terroristes qui quittaient le maquis d'éviter les poursuites judiciaires. Certains dénoncent l'impunité pour ceux qui ont tué, mais aujourd'hui, les autorités estiment que l'objectif est atteint : la paix est revenue et le terrorisme est affaibli. Les associations de victimes s'estiment, elles, les grandes perdantes.

Environ 25 000 hommes dans les maquis dans les années 1990. Entre 700 et 1 000 aujourd'hui. Pour Akram Kharief, spécialiste des questions de défense, si le terrorisme est moins important, c'est en partie grâce à la politique de réconciliation nationale. « Ça a clairement fait baisser l'activité terroriste dans le pays, qui avait baissé du fait des négociations qui avaient été ouvertes du temps du président Liamine Zéroual, analyse-t-il. L'avantage de l'adoption de cette charte, c'est que jusqu'à aujourd'hui en 2015, elle permet toujours aux terroristes de trouver une voie de sortie dans le cas de négociations ou dans le cas d'une cessation de combat. »

Argument électoral du président Abdelaziz Bouteflika, c'est le retour de la paix et de la stabilité que défend Merouane Azzi, avocat et président de la cellule officielle d'aide à l'application de la charte. « Bon sang, peut-on dire que la charte a échoué quand on sait qu'elle a permis à 15 000 personnes de réintégrer la société ? La réconciliation est d'abord une loi, et depuis toujours, les lois ont été incomplètes et ne peuvent satisfaire tout le monde », soutient-il.

Au-delà de l'amnistie, la charte permet la prise en charge de certaines victimes. Une prise en charge jugée insuffisante et qui va être élargie.

### **La question des disparitions forcées pas réglée**

Mais du côté des associations de victimes, le son de cloche est bien différent. Elles s'estiment les grandes perdantes de cette charte. Officiellement, 7 000 personnes ont été victimes de disparitions forcées. Alors chaque mardi, inlassablement, une trentaine de femmes viennent manifester le long de ce boulevard avec un portrait de leur enfant, arrêté dans les années 1990 et depuis porté disparu. « Je voudrais bien la réconciliation nationale, mais pas sans nos

enfants. Il faut d'abord qu'ils relâchent les prisonniers qu'ils ont arrêtés », exhorte cette femme.

Hacene Ferhati, l'un des porte-parole du collectif, voudrait que la vérité sur le sort des disparus soit dévoilée publiquement. « Le mot réconciliation ça signifie quoi ? Ça veut dire mettre les victimes et leurs bourreaux face à face, et qu'ils discutent ensemble. C'est ça la vraie réconciliation », lance-t-il.

Les autorités répètent que la charte est juste et propose une indemnisation pour les familles de disparus. Une mesure insatisfaisante pour Mouloud Boumghar, professeur de droit. « On se retrouve dans une situation où même en connaissant l'identité de l'une des personnes qui a participé à l'arrestation, la famille peut porter plainte contre elle, mais le juge est obligé de déclarer la plainte irrecevable, explique-t-il. Le texte est contestable, vraiment très contestable. Il n'est pas très contesté parce qu'on considère qu'on n'aurait pas pu faire différemment. »

Dans un rapport publié ce week-end, l'ONU estime que 3 000 cas n'ont toujours pas été traités et se dit déçue de l'attitude d'Alger face à la question des disparus.

## المصالحة لم تتحقق وميثاقها فرض على الجزائريين " El Khabar, 29 Septembre, "

جمعية "أس أو أس مفقودون"

"المصالحة لم تتحقق وميثاقها فرض على الجزائريين"

الجزائر: ف. جمال / 23:00-28 سبتمبر 2015



قالت جمعية "أس أو أس مفقودون" إن "عمليات الاختطاف التي طالت آلاف الأشخاص في منتصف التسعينات، أمر مخطط ومدبر له وليس فعلا معزولا كما تقول السلطات واللجنة الوطنية الاستشارية لحقوق الإنسان"، واعتبرت أن تلك الممارسات ترقى إلى مرتبة جريمة ضد الإنسانية.

وذكرت المتحدثة باسم الجمعية، نصيرة ديتور، أمس، في لقاء صحفي بالعاصمة لعرض تقرير موجه إلى الأمم المتحدة بمناسبة مرور 10 سنوات على صدور الأمر المتضمن ميثاق السلم والمصالحة الوطنية، أن "أعداد الموقوفين وحملات الاعتقال تؤكد أننا كنا أمام سياسة وعمل محض له لزرع الرعب في المجتمع، ولم يكن فعلا معزولا ارتكبه أعوان في الدولة". وفسرت اختيار مسؤولي الدولة وراء فرضية الفعل المعزول بالسعي لتجنب المحاسبة والإدانة.

وجددت الدعوة للسلطات للعمل على إظهار الحقيقة وتحديد مصير المفقودين، أكانوا أحياء أو موتى، مع تحديد مكان دفن الفئة الأخيرة. مشيرة إلى توفر معلومات حول وجود موقوفين في سجون سرية. وتعهدت الجمعية بمواصلة النضال لأجل الحقيقة والعدالة، وقالت ديتور: "الصفحة لن تقلب إلا إذا ظهرت الحقيقة وتم التخلي عن سياسة الإفلات من العقاب". واتهمت "أس أو أس" السلطات بممارسة سياسة الإنكار، حيث لم ترد أي من الهيئات الرسمية المتدخل في الملف على المراسلات والوثائق والأدلة التي وجهت لها حول حالات الاختطاف. وأوضحت نصيرة ديتور أنه تم تجهيز 5000 ملف لأشخاص مختطفين، لكن السلطات فضلت تجاهل الأدلة التي سلمت لها.

وجددت ديتور رفضها لما جاء في ميثاق السلم والمصالحة الوطنية، لأنه جاء ليكرس حالة الإفلات من الحساب والعقاب، ناهيك عن كونه لا يقدم حولا لمشكلة المفقودين. مستعربة معاملة تمتع بها قائد ما يعرف "جيش الإنقاذ كملك واستشارته في ملف الدستور، رغم مسؤوليته في جر آلاف الجزائريين إلى الموت في الجبال"، وكانت تقصد بذلك مدني مزراف.

واعتبرت ديتور أن "المصالحة لم تتحقق في الجزائر"، وأن "ميثاق السلم فرض على الجزائريين"، معلقة على الدعوات الصادرة عن أحزاب سياسية لإعطاء نفس جديد لسياسة المصالحة بالقول: "لا يمكن إعطاء نفس جديد لشيء غير موجود على الأرض".

## **La Nation, 29 Septembre, Conférence de presse de “SOS Disparus” : “Nous vivons avec des points d’interrogations”**

Ce jour du 29 Septembre 2015 boucle les dix années du référendum de la charte dite de la paix et la réconciliation voulue par le président Bouteflika. C’est aussi la date choisie par les représentants de l’association SOS Disparus pour présenter la synthèse d’un rapport intitulé « Les disparitions forcées en Algérie, un crime contre l’humanité ? ».

Madame Nacera Dutour, porte-parole du collectif, revient lors d’une conférence de presse organisée hier au siège de l’association, sur les différentes étapes qui ont ponctuées la longue lutte de ces dames courages, épouses, sœurs ou mères de personnes victimes de disparitions forcées. L’intervenante, comme à son habitude, ne lâche rien de ces accusations à l’encontre des autorités qui ne souhaitent, selon elle, ni vérité et encore moins la justice pour ces milliers de victimes de la tragédie nationale vécue dans les années 1990.

Ce rapport, destiné aux Nations unies et dont nous détenons une copie, explique en quoi ces disparitions forcées s’inscrivent, selon ses auteurs, dans une politique voulue, à l’époque, par les autorités du pays et non par le fait d’individus qui auraient décidé de leur propre chef. « 6000 Algériens qui disparaissent après avoir été pris de chez eux ou de leur lieux de travail ou même ramassés dans la rue par les gendarmes ou des policiers, au vu de tous, cela ne peut être le fait d’individus isolés mais une politique bien pensée par les gouvernants » estime madame Dutour, elle-même maman d’un jeune homme, disparu après « avoir été arrêté par les forces de sécurité ».

Après des années à revendiquer vérité et justice pour les leurs et pour tous les Algériens, les membres du collectif « SOS disparus », qui se battent pour se faire entendre, en Algérie et ailleurs, lors de sommets internationaux, en sont venus à la rédaction de ce rapport pour que leurs voix soient entendues à l’ONU. « Nous ne nous battons pas seulement pour les nôtres, nous menons cette dure bataille aussi et surtout contre l’impunité » déclare la porte-parole du collectif.

La charte pour la paix et la réconciliation, rappelle Madame Dutour, fait fi de la vérité, « comment peut-on nous réconcilier avec les bourreaux de nos enfants si nous n’avons pas le droit à la vérité, qu’on nous dise où sont nos enfants ; s’ils sont morts, que l’on nous dise où ils sont enterrés, que les coupables soient poursuivis et que justice soit rendue, voilà le seul moyen de réconciliation, à défaut nous continuerons à nous battre et à dénoncer, partout dans le monde, ce régime qui veut qu’on oublie nos maris, nos enfants, nos pères en contrepartie d’une somme d’argent pour acheter notre silence ».

Elle rappelle que la dite charte, en son article 45 absout de poursuites judiciaires les personnes impliquées dans des enlèvements, au même moment et que selon l’esprit de son article 46, toujours selon madame Dutour, « toute personne ou entité qui reviendraient sur les exactions commises par les commis de l’Etat lors de ces années de braise, encourent une peine de prison

ou une forte amende ». « Ils veulent nous faire peur, mais nous n'avons plus rien à perdre, si nous nous taisons sur le sort de nos enfants, comment pourrions-nous vivre ? » lance une autre intervenante lors de la conférence, mère d'un jeune, arrêté dans les années 90 et qui, depuis, n'est plus réapparu.

A la fin de la présentation du rapport de « Sos disparus», d'émouvants témoignages sont donnés par des mères et épouses de personnes arrêtées, dit-on, par les services de police ou de gendarmerie à l'époque et qui à ce jour restent absentes. En clôture de la rencontre, la porte-parole de l'organisation annonce que ce 29 Septembre, l'association organisera devant l'APN (Assemblée nationale) à 10h un rassemblement pour demander la vérité et la justice sur la question épineuse pour certains disparitions forcées.

**Hakim Addad**

## ملف المختفين قسرا لم يغلق, El Hourria, 29 Septembre,

جمعية أس أو أس مفقودون تجدد تمسكها بالحقيقة :

### ملف المختفين قسرا لم يغلق



كشفت جمعية أس أو أس مفقودون، أمس الاثنين، في تقرير لها حمل عنوان "الاختفاء القسري في الجزائر: جريمة ضد الإنسانية"، أن جهاز الاستخبارات وقادة الجيش الوطني الشعبي وراء حالات الاختفاء القسري في البلاد.

وأفاد تقرير لجمعية Sos Disparus صدر يوم الاثنين 28 سبتمبر، تسلمت "الحرية" على نسخة منه، قائلاً بأن "تحليل المعلومات يكشف عن تشابه صارخ في ظروف الاختفاء في الجزائر، ولذلك فمن الصعب أن نصدق أن هذا العدد الكبير من حالات الاختفاء، التي تمارس على رقعة شاسعة من الأرض، في ظروف مماثلة، من طرف عملاء باستخدام نفس العملية، قد ارتكبت معزولة بسبب هذه العوامل، بطريقة غير منظمة ومنسقة."

كما أضاف التقرير أن "جمعية Sos Disparus تفترض بدلا من ذلك، موازاة مع حملة مكافحة الإرهاب التي فرضت في سنوات 1990، أن قادة الجيش الوطني الشعبي وجهاز الاستعلامات والأمن DRS قاموا بتحويل جهاز الدولة لقيادة حملة حقيقية لمكافحة التخريب ضد السكان المدنيين، باستخدام أساليب حرب سرية وغير مشروعة، مثل التعذيب والإعدام والاختفاء القسري."

من جهتها، أوضحت المتحدثة باسم الجمعية نصيرة ديتور، أمس الاثنين، خلال ندوة صحفية عقدت بمقر الجمعية، أنه "بدخول الميثاق من أجل السلم والمصالحة الوطنية حيز التنفيذ، والذي يصادف اليوم 29 سبتمبر الذكرى العاشرة لاعتماده، تدعي السلطات الجزائرية بأن ملف المفقودين قد حلّ الآن وتم إغلاقه نهائيا، لكنه لم يغلق بالنسبة لنا"، فبالرغم من مرور أكثر من 20 سنة على المأساة الوطنية، لا تزال عائلات المفقودين وأمهاتهم تعتقد بأن ذويها أحياء، وتنتظر أخبارا سارة حولهم.

وأبرزت نصيرة ديتور، أن الجمعية تحوز على 5000 ملف فردي للمفقودين جاء استنادا إلى أقوال الأقارب والشهود، إلا أنها لم تتلق أي رد من السلطات العليا بالبلاد، كما أن الاختفاءات القسرية قد تمت على نطاق واسع ما بين مارس 1994 وسبتمبر 1996 وذلك بمعدل 185 شخصا شهريا و06 أشخاص يوميا، حيث طالبت السلطات المعنية بفتح تحقيق في مصير هؤلاء المفقودين.

وفي سياق ذي صلة، أشار تقرير الجمعية إلى أن الأرقام المؤكدة تتحدث عن وجود 7200 مفقود مصرح من طرف الدرك الوطني، و8023 مفقود مصرح من طرف العائلات و7100 عائلة استفادت من التعويض .

وفي هذا الإطار، تساءلت إحدى أمهات المفقودين، في كلمة لها خلال الندوة، عن مصير حقيقة المفقودين قائلة "لماذا اختطفوهم.. ماذا فعلوا بهم.. وكيف قتلوهم؟"، ومخاطبة المسؤولين "إن كانوا أحياء فأين هم وإن وافاهم الأجل فأين قبورهم؟"، وأردفت المتحدثة قائلة "70 مليون لإسكاننا لا تكفي لتعويض أبنائنا، نطالب بمعرفة الحقيقة ثم الحقيقة فنحن ضحايا الدولة ."

وعن ميثاق السلم والمصالحة، اعتبرت المتحدثة أنه لم يأت بأي جديد لصالحهم، متسائلة في السياق نفسه "كيف يمكن لمجرمين كانوا يوما في الجبال أدخلوا الرعب في قلوب الأبرياء وقتلوا الأنفاس أن تسامحهم الدولة وتسمح لهم بالاستثمار في البلاد وكأن شيئا لم يحدث؟، وأولادنا يقتلونهم ويخفون الحقيقة عنا.!"

سمية.أ

## **El Watan, 29 Septembre, SOS Disparus : «Les disparitions ont été perpétrées par des agents de l'Etat»**

Au moment où le président de la République appelle les Algériens à préserver la réconciliation nationale de toute exploitation politicienne, l'association Sos Disparus monte au créneau et répond au premier magistrat du pays en l'accusant d'avoir arnaqué et leurré tout un peuple.

Pour Sos Disparus, la réconciliation nationale a été imposée au peuple algérien et de ce fait elle n'existe pas, à ses yeux : c'est un leurre. «Pour qu'il y ait une réconciliation, il faut une réunion et une concertation avec toutes les parties concernées, or en ce qui nous concerne, nous n'avons pas été associés à ce projet et personne ne nous a demandé notre avis alors que nous sommes les premiers concernés», a répliqué Nacera Dutour présidente de Sos Disparus lors d'une conférence de presse animée hier à Alger. Les familles des disparus exigent la vérité sur le sort des disparus durant la décennie noire.

Elles veulent savoir qui, comment et pourquoi leurs fils, leurs pères ou leurs frères ont été enlevés. Où sont-ils ? Les tombes sous X qui se trouvent dans les cimetières El Alia, de Boufarik ou de Constantine renferment-elles les corps des disparus ? Ce sont autant de réponses à ces interrogations que cherchent les familles des disparus. «On se bat pendant des années pour connaître la vérité et les autorités ont répondu par des textes d'impunité.

On pense qu'il y a encore des vivants parmi nos enfants disparus et d'autres qui sont morts sous la torture. Il faut que la vérité éclate», clame la présidente de Sos Disparus. «Si les personnes disparues sont mortes que l'on nous montre leurs tombes pour que l'on puisse faire notre deuil. Si elles sont vivantes que l'on nous indique le lieu de leur détention», témoigne la mère d'un disparu depuis 1994. Mme Dutour ne tergiverse pas lorsqu'elle accuse le pouvoir d'être derrière ces disparitions.

Dans un rapport rendu public à la veille de la célébration du 10e anniversaire de l'adoption de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'association revient dans le détail sur certaines disparitions forcées et se dit convaincue que ces dernières entrent dans le cadre d'une politique menée par les chefs de l'armée et du DRS en parallèle à la lutte antiterroriste. «Le pouvoir est impliqué dans ces disparitions. L'Etat cultive l'amalgame !

L'analyse des informations laisse apparaître une flagrante similitude dans les circonstances des disparitions d'un bout à l'autre de l'Algérie. Il est dès lors difficile de croire que des disparitions aussi nombreuses aient été perpétrées du fait isolé de ces agents, de manière non organisée et coordonnée. C'est une politique réfléchie et voulue», dénonce la présidente de l'association, qui dit lutter contre l'impunité et pour l'établissement de la vérité sur le sort des disparus du fait des agents de l'Etat dans les années 1990.

Dans cette lutte «antisubversive», Mme Dutour pense que des «techniques de guerre illégales et secrètes telles que la torture, les exécutions extrajudiciaires ou les disparitions forcées» ont été utilisées. A ce jour, SOS Disparus a constitué 5000 dossiers individuels de disparus sur la base des déclarations des familles et des témoins. De leur côté les autorités ont reconnu

officiellement, selon Mme Dutour, l'existence de 7200 cas de disparitions forcées (chiffre de la Gendarmerie nationale) et ont annoncé, cette année, la mise au placard du dossier des disparus. Une décision qui a irrité l'association.

«Comment peut-on mettre un dossier aux oubliettes alors qu'aucune liste officielle des disparus n'a été publiée et aucune enquête n'a été menée sur leur sort ?» s'est interrogé Mme Dutour qui souligne que «les autorités algériennes ont toujours cultivé l'amalgame entre disparus et terroristes membres des groupes armés islamistes, SOS Disparus démontre que les 5000 dossiers qu'elle a constitués concernent des civils non armés». Plusieurs membres des familles de disparus sont intervenus lors de cette conférence pour dire que l'Etat est coupable : «Avec la réconciliation, le pouvoir aspire à ce que l'on tourne la page. Nous ne sommes pas prêts à pardonner tant que nous ne savons pas où sont nos enfants.»

**Nabila Amir**

## **Reporters.dz, 29 Septembre, SOS-Disparus rappelle son opposition et publie un rapport**

Les familles des victimes des disparitions forcées durant les années 1990 continuent à rejeter les dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationales, la qualifiant, en ce 10e anniversaire, de texte consacrant l'« l'impunité » et non « pas la vérité, justice et réparation ». « Si pour le chef de l'Etat les textes de la Charte ont réglé les problèmes, pour nous, ces textes ont consacré l'impunité totale », a déclaré, hier, à Alger, Mme Nacera Dutour, présidente du Collectif des familles des disparus en Algérie (CFDA).

« Il y a d'abord l'article 45 de ladite Charte qui amnistie les agents de l'Etat de toute responsabilité de la question et d'actes commis dans ce sens, suivi de l'article 46 qui menace de 3 à 5 ans de prison toute personne luttant pour l'avènement de la vérité et la justice », ajoute Mme Dutour, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation de la synthèse d'un rapport sur la question des disparus en Algérie, élaboré par l'association SOS-Disparus, intitulé « Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité ? » « Les textes de cette Charte nous empêchent de continuer notre lutte pour la vérité et la justice », a-t-elle ajouté, avant de rappeler : « Le rejet total des autorités d'entendre les doléances de ces familles », après que des rapports, correspondances et une « Charte alternative », élaborée par les associations SOS-Disparus et le CFDA ont été transmis aux hautes instances du pays. S'appuyant sur le statut de la Cour pénale internationale et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, l'association estime : « Les disparitions forcées, avec la torture, les exécutions extrajudiciaires et l'esclavage font partie des violations les plus graves du droit international. » Le même document synthétisant le rapport en question pointe du doigt les responsables des services de sécurité durant la tragédie nationale.

« L'analyse des informations laisse apparaître une flagrante similitude dans les circonstances des disparitions d'un bout à l'autre de l'Algérie. Il est dès lors difficile de croire que des disparitions aussi nombreuses (...) aient été perpétrées du fait isolé de ces agents, de manière non organisée et coordonnée », lit-on dans le même document.

**Adel Boucherguine**

## **Le Temps d'Algérie, 29 Septembre, «Le dossier n'est pas clos»**

Le 10e anniversaire de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale ne peut passer inaperçu pour les organisations qui réclament la vérité sur les disparus de la décennie noire en Algérie.

SOS Disparus et le Collectif des familles de disparus en Algérie ont organisé, hier, une conférence de presse à Alger, pour critiquer les textes d'application de cette charte adoptée par référendum le 29 septembre 2005. Nacera Dutour, porte-parole du Collectif des familles de disparus, a souligné que les textes d'application consacrent «l'impunité», en présentant un rapport de SOS Disparus intitulé «Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité ?», et qui sera adressé à l'ONU. «Le dossier des disparus n'est pas clos», a-t-elle assuré, précisant que l'association détient 5000 dossiers individuels de disparus constitués sur la base des déclarations des familles et des témoins. L'oratrice a dénoncé le silence et l'ignorance des autorités qui, selon elle, ne veulent pas engager des enquêtes sérieuses sur le sort des disparus. «Aucune liste des disparus n'a été établie et rendue publique», souligne-t-elle, non sans rappeler que les familles des disparus se battent toujours pour retrouver leurs proches et connaître la vérité sur leur sort. Bien que des dizaines d'années soient déjà passées depuis la tragédie, Mme Dutour pense qu'il y a toujours des vivants parmi les disparus.

Elle souligne que le grand nombre de cas a été enregistré entre 1994 et 1996. Dans ses critiques contre la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, la conférencière a dénoncé le retour annoncé de Madani Mezrag, l'ancien chef terroriste, sur la scène politique nationale et sa réception à la présidence de la République dans le cadre des consultations sur la révision de la Constitution. Madani Mezrag avait organisé des universités d'été dans les maquis de Jijel et Mostaganem, avant d'annoncer son intention de créer un parti politique. Mais un refus officiel lui a été opposé par le ministre de l'Intérieur, le Premier ministre, le chef de cabinet de la présidence et le président de la République lui-même. Cela dit, il convient de souligner que les associations de défense de la mémoire des disparitions forcées rejettent le traitement réservé à la question par le pouvoir, notamment l'indemnisation financière. Plusieurs parents de victimes affirment que leur souci est de savoir la vérité et attendent que justice soit rendue.

La conférence de presse d'hier a été animée en présence de plusieurs vieilles dames (mères, épouses et sœurs des disparus) qui portent les stigmates de la souffrance. Elles ont apporté des témoignages poignants sur la disparition de leurs proches. «20 ans barakat», lance l'une d'elles. «On veut comprendre ce qui s'est passé durant cette période. Où sont nos enfants ? Qu'a-t-on fait d'eux ? On veut la vérité et la justice. S'ils sont morts qu'ils nous disent où on peut retrouver leurs tombes», s'emporte-t-elle. «On ne pardonne pas. On n'est pas prêts à tourner la page. On n'oubliera pas jusqu'à notre dernier souffle», ajoute-t-elle avec amertume. Chacune des parentes raconte une histoire qui donne des frissons.

**Farouk Zourdani**

## **TSA, 29 Septembre, Le rassemblement des familles de disparus réprimé à Alger**

Par Yahia Maouchi



La police a empêché violemment une tentative de rassemblement des familles, ce matin 29 septembre, à la place Maurice Audin, à Alger.

Les services de sécurité sont intervenus vers 10 h 30 pour disperser violemment ce rassemblement organisé par le Comité national des familles de disparus CNFD, a-t-on constaté sur place.

Des arrestations ont été opérées, dont des vieilles dames et des vieux qui ont été violemment malmenés par les agents des services de l'ordre. L'intervention musclée de la police a commencé quand les protestataires, munis des portraits de leurs proches disparus, ont commencé à scander des slogans qualifiant le gouvernement de « terroriste » et le nouveau patron du DRS, le général-major Athmane Tartag dit Bachir, de « criminel ».

## **Algérie focus, 29 Septembre, Charte pour la paix et la réconciliation nationale/ Des rassemblements de familles de disparus réprimés à Alger**

Par La rédaction

Venus exprimer leur rejet de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, à l'occasion du 10e anniversaire de son adoption, plusieurs familles et proches de disparus ont été empêchés de tenir leurs rassemblements au niveau de différents endroits à Alger-centre, dans la matinée de ce mardi 29 septembre.

A la place Audin, à la Grande poste ou encore devant l'Assemblée populaire nationale (APN), les manifestants, dont la plupart sont des personnes âgées, notamment des mères de disparus, ont été violemment réprimés, malmenés et nombre d'entre eux arrêtés et transférés dans plusieurs commissariats d'Alger, a-t-on appris des protestataires.

Ces derniers arboraient des portraits de leurs proches disparus et des pancartes portant des slogans tels "Non à la réconciliation sans vérité", "Où sont nos enfants". Nos interlocuteurs, qui ont l'habitude de mener de telles actions chaque année à cette date, indiquent que "la brutalité des policiers était cette fois d'une rare violence". "Le 29 septembre de chaque année, nous organisons des manifestations de rue pour rappeler au pouvoir que le dossier des disparus n'est toujours pas clos. Nous exigeons à l'occasion, pacifiquement, que la vérité soit connue sur le sort de nos proches. C'est un droit légitime. Mais malheureusement, comme à l'accoutumée, la réponse des autorités est la répression et les arrestations. Ce matin, l'intervention des policiers était musclée et plus violente que d'habitude. Personnellement, j'ai été arrêté, ainsi que d'autres manifestants, puis emmené au commissariat de Soustara, avant d'être relâché vers 14h 30", témoigne Ferhati Hacène, dont le frère Mustapha est porté disparu depuis le 28 mai 1998, à l'âge de 26 ans.

Des organisations de défense des droits de l'Homme ont réagi en dénonçant "une atteinte à la liberté d'expression". "Les rassemblement des familles des disparus, prévus à Alger contre la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, dix ans après son adoption, ont été violemment empêchés. Des dizaines d'arrestations (hommes et femmes) ont été opérées. Certains ont été relâchés, d'autres pas encore", a déploré la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) dans une alerte vers 15h00. Et la LADDH de dénoncer "cette répression et cette atteinte à la liberté d'expression", avant de réaffirmer "toute sa solidarité avec les familles des disparus dans leur résistance contre l'oubli et leur combat pour la vérité et la justice."

## Impact24, 29 Septembre, Un rassemblement des familles des disparus empêché à Alger



Depuis le milieu des années 1990, les familles de disparus réclament la vérité sur la disparition de leurs proches. Photo : DR

Les familles des disparus n'ont pas pu se rassembler comme voulu, aujourd'hui, devant l'Assemblée populaire nationale (APN) à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption du texte de la Charte pour la paix et la Réconciliation nationale.

Venus de plusieurs quartiers de la capitale et de l'intérieur du pays, ces proches des disparus durant les années 90, ont été empêchés d'atteindre l'édifice qui abrite les députés. Un important dispositif sécuritaire composé notamment d'éléments de la BRI a été dressé sur toutes les voies qui mènent vers le siège de l'APN. Des contrôles ont été également opérés dans tout le périmètre abritant le Parlement. Les tentatives des manifestants de franchir le «mur» policier se sont avérées vaines. Des policiers anti-émeutes les ont repoussés et tabassés, a-t-on constaté sur place.

Essentiellement composé de vieilles femmes en quête de vérité sur la disparition de leurs enfants, le collectif des familles des disparus a voulu marquer cette journée par une action de rue pour interpeller, une nouvelle fois, les pouvoirs publics sur ce dossier sensible qui traîne depuis de longues années.

Ces familles se considèrent en effet comme les «*oubliées*» de la Réconciliation nationale en ce sens qu'elles estiment que le dossier des disparus «*n'a pas été convenablement pris en charge par les autorités*». SOS disparus, qui fait partie de ce collectif, a affirmé avoir alerté «*l'opinion publique nationale et internationale sur les effets néfastes de cette charte qui n'est qu'un déni de vérité et de justice, et un appel à l'impunité la plus totale*». «*Par la mise en œuvre des textes d'application de cette charte, les autorités algériennes prétendent avoir réglé le dossier des disparus désormais considéré comme définitivement clos*», ajoute cette association qui milite depuis plus d'une décennie pour la vérité sur les disparitions forcées. SOS Disparus relève l'absence d'enquêtes menées au cas par cas sur le sort des disparus et «*d'établissement des responsabilités des acteurs pour les graves violations des droits de l'Homme commises dans les années 1990*». Cette ONG dit refuser les conclusions des enquêtes menées par les autorités et invite «*la représentation nationale à se saisir de ce*

*dossier et ouvrir le débat au sein du Parlement algérien pour un règlement juste de la question des disparus* ». C'est pour cette raison que le collectif a voulu tenir un rassemblement devant l'APN.

Les familles des disparus n'ont qu'un vœu, une revendication : faire la vérité sur le sort de leurs proches et enfants et accomplir le devoir de justice afin de pouvoir tourner définitivement cette douloureuse page de l'histoire récente de notre pays.

**Malik Moffok**

## **El Watan, 30 Septembre, Leur sit-in devant l'APN empêché : Les familles de disparus malmenées par la police**

Les familles de disparus ont saisi, hier, l'opportunité d'une rencontre-débat à l'Assemblée populaire nationale (APN), autour du projet de réconciliation nationale, pour observer un rassemblement devant l'entrée de cette institution.

SOS Disparus, qui a appelé à cette manifestation, aspirait à décrocher une entrevue avec le président ou le vice-président de l'Assemblée pour lui faire part des souffrances et des attentes de ces familles. Seulement, hier, les alentours de l'édifice étaient quadrillés par un dispositif de sécurité impressionnant. Des policiers étaient postés tout le long du boulevard Zirout Youcef. Même le chef de la sûreté de wilaya était sur les lieux. «Ce n'est qu'un sit-in pour réclamer la vérité sur les disparus des années 1990», a expliqué Mme Dutour, présidente de l'association, au responsable de la police qui l'interrogeait sur l'objectif d'un tel rassemblement.

Le nombre des familles de disparus qui commençaient à prendre place devant l'APN était réduit, il ne dépassait pas la cinquantaine en comparaison au nombre important de policiers dépêchés sur place pour «empêcher» cette manifestation. Munis de portraits de leurs proches disparus, les manifestants ont scandé des slogans hostiles au pouvoir. Ils ont qualifié le gouvernement de «terroriste» et le nouveau patron du DRS, le général Athmane Tartag, de «criminel».

Sur les banderoles, l'on pouvait lire : «Ce sont les agents de l'Etat qui ont enlevé nos enfants», «Où sont nos enfants ? Dites-nous la vérité», «Non à l'impunité». Ces slogans n'ont pas plu évidemment aux agents de sécurité qui ont sommé les familles d'évacuer les lieux. Devant leur entêtement, la police a malmené les manifestants. Elle a employé la force pour les disperser, des dizaines de manifestants, des personnes âgées, ont été arrêtés puis relâchés une heure plus tard. L'intervention musclée des policiers a choqué les manifestants. «Est-ce que nous n'avons pas le droit de manifester devant l'APN pour exiger la vérité sur le dossier des disparus ?» s'interroge Mme Dutour.

Pour elle, il est scandaleux que les représentants du peuple ne se penchent pas sur la question des disparus. «Ils sont en train de débattre entre eux d'un sujet qui nous concerne. Nous avons notre mot à dire. Pourquoi refuse-t-on de nous écouter ? Est-ce un monologue ?», s'insurge la présidente de SOS Disparus. Elle rappelle qu'une paix et une réconciliation durables ne peuvent être garanties que par l'établissement de la vérité au cas par cas sur le sort de toutes les victimes et par l'établissement de la responsabilité pénale et politique des auteurs des crimes et leurs commanditaires.

Le rapport élaboré par cette association sur les disparitions forcées en Algérie sera envoyé à toutes les parties concernées et sera également envoyé à certaines entités étrangères. Ce rapport présente les éléments, dont SOS Disparus dispose, tendant à démontrer que les disparitions forcées en Algérie ont été perpétrées par les agents de l'Etat à l'encontre de la population civile de manière générale. «Face à la volonté des autorités de clore le dossier des disparus au niveau national, sans vérité et dans l'impunité la plus totale, nous avons décidé d'ouvrir ici le débat sur la qualification des crimes commis par les agents de l'Etat dans les années 1990», note la responsable de SOS Disparus.

**Nabila Amir**

## CCFD-terresolidaire, 30 Septembre, En Algérie, les familles de disparus veulent la vérité

Les cicatrices de la « Décennie noire » en Algérie peinent à se refermer. Le mystère entoure toujours le sort de quelque dix mille personnes disparues, enlevées par des agents de l'Etat dans les années 1990. Leur famille bénéficie du soutien de l'association SOS-Disparus, antenne algérienne du Collectif des familles de disparus en Algérie, basé en France et appuyé par le CCFD-Terre Solidaire



©Thierry Brésillon/CCFD-Terre Solidaire

Lors des législatives de décembre 1991, le Front islamique du Salut, un parti islamiste radical, était sur le point de remporter la majorité des sièges. L'annulation du processus électoral par l'Etat avait été le point de départ d'un terrible cycle de violence politique. Des groupes armés islamistes se formaient pour affronter l'Etat et s'imposaient souvent par la terreur aux populations des zones où ils agissaient.

De leur côté, les forces de l'ordre réagissaient avec férocité, multipliant les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires et la torture. Sur la base du moindre soupçon ou d'un renseignement, des milliers de personnes ont été arrêtées en dehors de toute procédure légale et n'ont jamais revu le jour.

### Des versions officielles contradictoires

C'est ce qui est arrivé à Mourad Bendjael, frère de Nadia Bendjael, qui milite aujourd'hui au sein de l'association SOS-Disparus. « Mon frère a été arrêté deux fois, en 1992, puis 1993. Il a été jugé et acquitté. Le 4 mai 1994, il a été embarqué dans une voiture banalisée. Quatre jours plus tard, notre domicile a été perquisitionné par la police. Ils cherchaient des armes mais n'ont rien trouvé.

Mes deux frères ont été arrêtés. L'un des deux, Marouane, est resté détenu. Le 13 juin, il s'est retrouvé torturé en même temps que mon frère, ils étaient menottés ensemble à un radiateur. Marouane a été condamné, puis finalement acquitté avec les excuses des autorités qui ont reconnu s'être trompées. Mais nous n'avons jamais revu mon frère. »

Les autorités vont multiplier les versions contradictoires. « D'abord, le Procureur m'a affirmé que mon frère avait été abattu alors qu'il tentait de s'échapper lors d'un transfert, le 28 mai 1994. Mais mon frère Marouane l'avait vu après cette date.

Puis en 2010, on nous a montré une tombe sans nom. Cette fois la version était qu'il avait été abattu par les terroristes le 12 août 1994, dans la banlieue d'Alger, et que personne n'était venu réclamer son corps. Ma mère a fini par retrouver l'acte de décès et le fonctionnaire qui l'avait signé. Il était mentionné qu'il était décédé le 7 juin et inhumé le 15 août 1994.

Nous ne savons pas si c'est bien mon frère qui se trouve dans cette tombe. Les demandes d'exhumation ont été refusées. Le Procureur nous a dit qu'il avait des ordres pour clore le dossier. Il nous a proposé une indemnité à condition que nous déclarions le décès. Nous avons refusé.

Finalement, en 2014, j'ai été convoquée à la gendarmerie où l'on m'a dit que mon frère avait été abattu dans le maquis par les forces de l'ordre en 2006. »

Pour la famille de Nadia Bendjael, le mystère reste entier. « Au cimetière El Alia, à Alger, il y a quatre carrés avec plus de 250 tombes de personnes enterrées sous X. Certaines contiennent probablement plusieurs corps. « Ces tombes-là ne vont jamais s'ouvrir », m'a dit un jour en employé. »

### **Annésie obligatoire**

Pour clore ce chapitre tragique de l'histoire algérienne, une « Charte pour la paix et la réconciliation nationale » adoptée en 2005 interdit désormais d'évoquer les événements de cette période et punit de prison quiconque utilise « les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions... ou nuire à l'honorabilité des agents de l'Etat ». Une annésie obligatoire scelle ainsi ces tombes anonymes et condamne les familles des disparus à une interminable douleur muette. « C'est un coup de poignard dans le dos ! », s'indigne Nadia Bendjael. Une situation d'autant plus difficile à accepter pour les familles des disparus que les responsables des disparitions n'ont jamais répondu de leurs exactions. En outre, grâce aux mécanismes de la Concorde nationale, les islamistes qui avaient pris les armes ont été réintégrés dans la société et ont pignon sur rue, tandis que ceux qui voudraient aujourd'hui connaître le sort de leurs proches arrêtés puis disparus sur la base du soupçon de complicité avec les islamistes, sont, eux, ignorés par les autorités, quand ils ne sont pas réprimés.

### **Plus de 5000 dossiers**

Le travail de l'association SOS-Disparus, créée en 2001 et de son relais international, le Comité des familles de disparus en Algérie (le CFDA), créé en France en 1998, va donc à contre-courant de cet oubli imposé par la loi.

« Notre objectif est l'établissement de la vérité pour le bien des familles avant tout. Nous avons plus de cinq mille dossiers ouverts. Il en arrive encore plusieurs dizaines chaque mois. Nous organisons des formations, à la communication, au droit international, récemment sur les prélèvements ADN... »

Plus généralement, SOS-Disparus est aussi membre de la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées, appuyée par le CCFD-Terre solidaire FEMED qui regroupe également des organisations marocaine, turque, kosovare, bosniaque, serbe, libanaise, irakienne, syrienne, chypriote... Elle s'efforce de continuer à faire vivre sur le plan

international la question des disparus lors des différentes tragédies qui ont bouleversé l'espace méditerranéen.

**Thierry Brésillon Entretien réalisé à Tunis, lors du FSM de mars 2015.**

## **Liberté, 30 Septembre, Commémoration à Tizi Ouzou du 52e anniversaire de la création du FFS : Nebbou dénonce la Charte pour la paix et la réconciliation**

Le premier secrétaire national du FFS, Mohammed Nebbou, qui a animé, hier, un meeting à Tizi Ouzou, à l'occasion de la commémoration du 52e anniversaire de la création du parti, a dénoncé la loi sur la Charte pour la réconciliation nationale. "Une réconciliation nationale véritable ne se décrète pas et elle ne s'impose pas", a-t-il déclaré soutenant que le FFS reste la première force politique à avoir revendiqué une réconciliation nationale entre les Algériens et entre les Algériens et leurs institutions, mais, a-t-il souligné, "une réconciliation nationale véritable ne peut se faire sans vérité et justice et sans l'édification d'un régime politique ouvert, d'une réelle démocratie politique, d'une justice indépendante et la mise en place d'institutions légitimes fortes et crédibles".

Tout en se disant convaincu que le pays vit l'une des étapes les plus cruciales de son histoire, Mohamed Nebbou s'est dit outré de voir refaire surface certains archaïsmes qui nous ont conduits à une décennie qui a mis le pays à feu et à sang.

Une occasion pour lui de répliquer à Farouk Ksentini qui a déclaré que "les signataires du contrat de Rome allaient livrer le pays aux terroristes". Pour lui, une telle allégation est sans doute "l'expression haineuse d'un serviteur zélé d'un régime politique qui se trouve dans l'impasse et qui refuse toute alternative crédible".

Autrement, a-t-il argué, tout comme les accords du 16 juin 1965, l'appel de Londres de 1985, le mémorandum adressé aux décideurs en 2001 et le projet de reconstruction d'un consensus national, "le contrat de Rome en janvier 1995 était une chance pour la paix".

Par ailleurs, le premier secrétaire du parti, Mohamed Nebbou, qui a pris la parole avec Ali Laskri, devant une foule importante sur la placette de l'ancienne mairie du centre-ville de Tizi Ouzou a d'emblée expliqué que "l'Algérie est à la croisée des chemins. Et aujourd'hui, face à la crise qui s'abat sur le pays, tant sur le plan économique que sur les plans politique, sécuritaire, social et culturel, et face à un environnement régional et international périlleux, seul un consensus sur les options stratégiques qui engagent l'avenir de la nation est capable de mettre l'Algérie à l'abri du danger". "Nous l'avons déjà dit, nous sommes convaincus et nous le réaffirmons avec force et détermination : le consensus national est la solution", a-t-il encore insisté tout en soulignant que l'absence d'une volonté politique du pouvoir, les intérêts des clans, les visions et les calculs étriqués de certains se dressent encore devant la démarche du FFS, mais que face au refus et aux manœuvres des uns et à la résistance des autres, la détermination et la persévérance finiront par payer.

À ce titre, a-t-il annoncé, le plus vieux parti d'opposition travaillera dans les prochains jours à l'élaboration d'un cadre de concertation pour renforcer le dialogue avec les acteurs politiques et sociaux sur ce projet de consensus. Un consensus, a ajouté Ali Laskri, "inévitables" pour prémunir le pays des dangers qui le guettent et pour, a-t-il dit, "construire une alternative démocratique à ce système où il n'y a pas de gouvernance et à un régime despotique,

corrompu et corrupteur, qui ne refuse pas seulement de dire la vérité aux Algériens mais qui veut lui faire peur avec l'islamisme et la chute des prix du pétrole dans le seul but de continuer à régner sur le pays”.

**S. L.**

## **El Watan, 30 Septembre, Anciens Patriotes accusés d'actes de torture en France : Vers un non-lieu pour les frères Mohamed**

Les frères algériens résidant à Nîmes, dans le sud-est de la France, font l'objet d'une ordonnance d'accusation lancée à leur encontre depuis décembre 2014.

Les frères Hocine et Abdelkader Mohamed pourraient bénéficier bientôt d'un non-lieu dans l'affaire qui les oppose à des ONG françaises de défense des droits de l'homme. Ces résidents algériens à Nîmes, dans le sud-est de la France, font l'objet d'une ordonnance d'accusation lancée à leur encontre depuis décembre 2014. Ils sont soupçonnés d'actes de torture et de disparitions forcées envers des civils pro-islamistes dans la wilaya de Relizane durant les années 1990. A l'époque, ils étaient membres des Groupes de légitime défense, dits Patriotes.

Plaidant l'innocence, l'appel contre la mise en accusation formé par leur avocate, Khadidja Aoudia, semble porter ses fruits. Avant même l'audience, prévue demain, où le parquet général de Nîmes devrait trancher sur les suites à donner à cet appel, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), la Ligue française des droits de l'homme (LDH) et le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) ont rendu hier un communiqué commun, dénonçant une «scandaleuse volte-face du parquet général qui s'oppose à la tenue rapide d'un procès en France».

Les trois organisations – qui soutiennent et accompagnent juridiquement les sept parties civiles dans cette affaire – regrettent que la justice ait demandé «l'accomplissement d'actes complémentaires d'instruction en Algérie». Pour le président d'honneur de la FIDH, Patrick Baudouin, entre autres l'instigateur principal de cette affaire, cette position du parquet général «revient purement et simplement à enterrer le dossier». Les parties civiles craignent une volonté dissimulée de classer le dossier sans suite. «Une fois encore, la France se soustrait à ses obligations en vertu du droit international, en faisant obstacle à la quête de justice des victimes algériennes», a déclaré, dans le même document, Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH. Contactée par El Watan,

Me Aoudia a qualifié d'«attitude honteuse» le communiqué des parties civiles. L'avocate de la défense les accuse d'instrumentaliser l'affaire des frères Mohamed. «Je suis vraiment en colère. Depuis le début de cette affaire, les parties civiles instrumentalisent les médias pour mettre mes clients en accusation sur la place publique. Oui, c'est une instrumentalisation pure et simple !» a-t-elle martelé. Et d'expliquer : «Dans son réquisitoire définitif, le procureur général dit que le dossier d'instruction, en son état actuel, ne contient pas d'éléments à charge suffisants pour renvoyer les frères Mohamed devant la cour d'assises sauf à envisager un complément d'informations en Algérie. Donc, il n'y a aucune volte-face.

C'est une décision conforme aux droits fondamentaux.» Pour elle, les parties civiles veulent maintenir la pression médiatique sur la justice alors que ses clients sont «poursuivis pour des actes de torture et de barbarie sans aucune preuve matérielle. Autrement dit, l'infraction n'est même pas constituée. Le procureur a suivi les recommandations de la défense car cela relève tout simplement du droit. Sa décision est équitable». Après l'audience de demain, la chambre d'instruction du tribunal de Nîmes aura quelques mois pour délibérer. Deux issues sont

possibles : un non-lieu ou un renvoi devant la cour d'assises. Me Khadidja Aoudia pense que la première option est «la plus plausible et la plus juste».

**Ghezlaoui Samir**

## **Liberté, 30 Septembre, Une enquête initiée par Amnesty International Algérie l'a révélé, 2/3 des associations ont disparu depuis 2011**

Les associations ne pourront plus activer du fait qu'elles tombent sous le coup de la loi du 15 février 2012, votée par le Parlement, dans le cadre des "réformes politiques" du président Bouteflika.

Le chiffre a de quoi inquiéter, mais il traduit l'impact liberticide de la loi du 15 février 2012. En effet, sur les 93 654 associations enregistrées auprès des services du ministère de l'Intérieur jusqu'à décembre 2011, pas moins des deux tiers ont disparu ou n'ont pas pu renouveler leur agrément. Ces organisations de la société civile ne vont pas toute survivre à cette nouvelle loi qui visait à rétrécir le champ de ces associations, selon Amnesty International Algérie (AI). Un groupe d'associations, dont Amnesty International Algérie, Anna Lindh réseau Algérie, la Laddh, le Ciddef, la Fard et Bariq 21, ont présenté, à travers une enquête intitulée "Les associations algériennes, des acteurs émergents en quête de reconnaissance", un plaidoyer pour une meilleure prise en charge de ces organisations. L'enquête présentée, hier, à Alger, par ses initiateurs, portait sur la valeur ajoutée socio-économique dans les organisations de la société civile algérienne et leur rôle dans le développement. Hassina Oussedik-Giraud, directrice d'AI Algérie, et Mouloud Sahli, président de l'association Étoile culturelle d'Akbou et chef de file du réseau algérien d'Anna Lindh, ont longuement commenté les objectifs de l'enquête réalisée par Ghania Mouffok et Djamel Benramdane.

Ils se résument "à créer des passerelles avec les pouvoirs publics dans une dynamique de complémentarité". Cela dit, estiment les deux conférenciers, "la nouvelle génération d'associations apporte une valeur ajoutée socio-économique à leur démarche de complémentarité à l'action publique". L'enquête en question a mis en avant le service apporté "au citoyen par un faisceau d'associations, dans un contexte marqué par une demande sociale qui s'amplifie et un désengagement fort de l'État entamé depuis les années 90". Ce désengagement de l'État, reconnaissent les initiateurs de l'enquête, est accompagné par des lois répressives. À côté de cette batterie de lois répressives, une politique d'exclusion est pratiquée à l'encontre des associations. Celles du soutien au régime et les satellites des partis au pouvoir sont tolérées et n'ont jamais rencontré de difficultés de financement, d'octroi de salles ou des soucis bureaucratiques.

La gestion politique "des organisations de masse" durant les années du "socialisme spécifique", n'est pas tout à fait élaguée dans la gestion de ces organisations de la société civile. Ce plaidoyer présenté par ces associations et qui sera transmis au chef de l'État, au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur, met en relief, le travail des associations "méconnues" et qui apportent "un contrechamp à l'action publique" en montrant qu'"il est possible de travailler autrement". Ces organisations "citoyennes", qui émergent dans plusieurs domaines délaissés par l'État, "connaissent un début de reconnaissance", notamment "lorsque des passerelles sont créées avec les pouvoirs publics". L'enquête révèle qu'il existe "des

disparités et les mécanismes institutionnels en direction des associations sont extrêmement différenciés selon les territoires et les contextes”.

Les deux conférenciers ont appelé à la nécessité d’apporter un soutien aux associations qui activent, récusant “toute idée de hiérarchisation” des domaines d’exercice des associations.

**M. M**